

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10489-a/7

Emploi de la substance / de la préparation Colle époxy

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Résine composite à base de bisphénol A

Composants dangereux :

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)  Xi,  N; R 36/38-43-51/53	10 - 20%
CAS: 26447-14-3 EINECS: 247-711-4	1,2-époxy-3-(tolylloxy)propane  Xn,  Xi,  N; R 38-43-68-51/53	5 - 10%
CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-0	nonylphénol  C,  Xn,  N; R 22-34-62-50/53-63	0,1 - 1%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 68 Possibilité d'effets irréversibles.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

(suite de la page 1)

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

(suite de la page 2)

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation:

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
No CAS Désignation de la substance % Type
Valeur Unité
14808-60-7 sable de quartz (SiO₂)

 VME () 0,1a mg/m³

a: pour la fraction alvéolaire

546-93-0 Magnesiumcarbonat

 VME () 10 mg/m³
Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

(suite de la page 3)

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	gris clair
Odeur :	faible, caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

Point d'inflammation: > 100°C (DIN ISO 2592)**Température d'inflammation :** >400°C (DIN 51794)**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Pression de vapeur à 20°C:** < 2,0 hPa (DIN 51640)**Densité à 20°C:** 1,29 g/cm³ (DIN 51757)**Masse volumique:** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** insoluble**valeur du pH:** Non applicable.**Viscosité :**
dynamique : Non déterminé.
cinématique : Non déterminé.**Test de séparation des solvants :** Non déterminé.**Teneur en solvants:****Solvants organiques:** 0,4 %**Indications complémentaires** Aucune.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

(suite de la page 4)

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter: Décomposition thermique exothermique

Réactions dangereuses

Réaction aux amines

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)			
Oral	LD50	11400 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg	(rabbit)
26447-14-3 1,2-époxy-3-(tolyloxy)propane			
Oral	LD50	> 2000 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet d'irritation.

Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Mobilité et potentiel de bio-accumulation :

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)

EBAB (dynamique) 3,5 - 4 log Pow (Bioakkumulation)

Effets écotoxiques :

Toxicité aquatique :

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)

EC50/24h 1,1 - 3,6 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

EC50/96h 220 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

LC50/96h 1,5 - 7,7 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

Remarque :

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Indications générales :

Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

(suite de la page 5)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation :

Durcissement du produit par mélange du composant durcissant. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Indice Kemler :

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

No ONU:

90

Groupe d'emballage :

3082

Etiquette de danger

III

Désignation du produit :

9

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700), 1,2-époxy-3-(tolyloxy) propane)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :


Classe IMDG/GGVmer :

9

No ONU:

3082

Label

9

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-A,S-F

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

(suite de la page 6)

Marine Polluant:
Désignation technique exacte :

Oui

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin, 1,2-
epoxy-3-(tolyloxy)propane)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

9

No ID UN :

3082

Label

9

Groupe d'emballage :

III

Désignation technique exacte :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin, 1,2-
epoxy-3-(tolyloxy)propane)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :


Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)

1,2-époxy-3-(tolyloxy)propane

Phrases R :

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

Phrases S :

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Identification particulière de certaines préparations :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

F
(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. A

(suite de la page 7)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

38 Irritant pour la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

62 Risque possible d'altération de la fertilité.

63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F